

# CTSD PREPARATION DE RENTREE 2019 DANS LES COLLEGES DE LA SOMME

## - Mardi 29 Janvier 2019 -

D'un point de vue global, pour la rentrée 2019, l'IA-DASEN annonce devoir répartir **29627 heures** dont **26830 HP + 2590,50 HSA + 207 IMP**.

Si on compare avec les chiffres de l'année dernière (29794 Heures = 27298 HP + 2266,50 HSA + 229,50 IMP), il apparaît une **baisse globale de 167 heures** soit **8 postes de moins**.

Ce chiffre ne reflète pas la réalité. C'est le nombre d'HP qu'il faut regarder (**- 468 HP**). Cette diminution est compensée, en partie, par une hausse importante des HSA (**+324 HSA**). La dotation départementale correspond donc à la **suppression de 26 ETP**. Rappelons que le département avait déjà perdu **29 postes l'an passé**, ce qui fait au total

**- 55 postes sur 2 rentrées (- 990 HP) !!!**

### → Modalités de calcul pour les collèges :

- 1- Prévisions d'effectifs.
- 2- Structures arrêtées en fonction des effectifs prévisionnels
  - 30 élèves maximum par classe hors éducation prioritaire (au lieu de 29 l'an passé)
  - 25 élèves en éducation prioritaire (pas de distinction REP / REP+)
- 3- Pour tous les collèges : 26h (enseignements obligatoires) + 3h (dotation supplémentaire) = 29h / division.
- 4- S'ajoutent des heures diverses : UNSS, heures de labo (ex : heures de vaisselle), sections sportives.
- 5- Ajustement de la DGH par ajout d'une marge qualitative donnée à chaque établissement avec une majoration en fonction de l'indice de position sociale (IPS) de l'établissement : les collèges sont classés en 5 groupes auquel un coefficient est appliqué :
  - groupe 1 (classe social favorisée) = coefficient 1
  - groupe 2 = coefficient 2
  - groupe 3 = coefficient 3
  - groupe 4 (REP) = coefficient 5
  - groupe 5 (REP+) = coefficient 15

La marge qualitative varie de 2 à 48 heures selon l'établissement.

**SITUATION PARTICULIERE :** le collège d'Ailly Sur Somme encore en éducation prioritaire il y a 2 ans se retrouve dans le même groupe que le collège de Villers Bocage. Il bénéficie du niveau de population favorisé des communes de rattachement hors Ailly Sur Somme.

6- Sont provisionnés également :

→ La création de bilangues « rares » : Anglais/russe – Anglais/Arabe – Anglais/portugais – Anglais/Chinois – Anglais/Italien (tous sur Amiens) sous réserve d'acceptation pas l'équipe enseignante, de moyens humains et pour les élèves de poursuivre au lycée).

→ La création de 2 ULIS au collège Ponthieu d'Abbeville et à Guy Maréchal

→ **Les prévisions d'effectifs en collège** : Il apparaît une **hausse de 349** élèves en collège.

**REMARQUE** : + 137 élèves entre le prévisionnel et le constat pour cette année !

→ **Détail des moyens alloués** :

	HP	HSA	IMP	Total
Moyens Collèges	23142 <b>(- 328)</b>	2121 <b>(+ 233)</b>	62,50 <b>(=)</b>	25263 <b>(- 300,50)</b>
Moyens SEGPA	2259 <b>(- 31)</b>	15 <b>(+ 15)</b>	0	2274 <b>(- 16)</b>

**En collège, - 328 HP → c'est l'équivalent de 18 ETP qui disparaissent !**

Les moyens spécifiques :

	HP	HSA	IMP
Dispositifs relais	94,5 <b>(=)</b>	0 <b>(- 6)</b>	
ULIS	747 <b>(+21)</b>		
Accueil élèves allophones	90 <b>(+18)</b>		
Enseignants référents second degré	78 <b>(=)</b>		
Coordonnateurs de réseaux	19,5 <b>(=)</b>		
Pondération REP +	72 <b>(-69)</b>	178 <b>(+36,50)</b>	
IMP règlementaires			128,50 <b>(=)</b>

Les moyens notifiés ultérieurement :

SAPAD		20 <b>(=)</b>	
Décharges syndicales	41 <b>(-23) ???</b>	4 <b>(-4)</b>	
Provisions décharges règlementaires	55 <b>(-25)</b>	90 <b>(+25)</b>	11 <b>(=)</b>
Création d'ULIS	42 <b>(+21)</b>		
Conseiller de prévention	9 <b>(=)</b>		
Bilangues rares ???	30		
ADATEP			3 <b>(=)</b>
C.H.U.		18 <b>(=)</b>	
Action culturelle	18 <b>(=)</b>		2 <b>(=)</b>
Réserves pour ajustements	129 <b>(- 82)</b>	136,50 <b>(+10,50)</b>	16 <b>(-8)</b>

**REMARQUE :** Les réserves sont très réduites et ne permettront pas au DASEN de répondre favorablement à toutes les demandes.

Pour résumé...

	HP	HSA	IMP	TOTAL
Moyens à répartir	<b>26830</b>	<b>2590,50</b>	<b>207</b>	<b>29627,50</b>
Moyens spécifiques	1101	184	128,50	1413
Moyens à notifier ultérieurement	328	270	16	614,50
Moyens à attribuer	<b>25401</b>	<b>2136</b>	<b>62,50</b>	<b>27599,50</b>
Moyens alloués aux SEGPA	2259	15	0,00	2274
Moyens alloués aux collèges	23142	2121	62,50	25325,50

### → Évolution du H/E et du nombre d'heures poste :

C'est le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire pour chaque élève et pour chaque classe.

Pour la rentrée 2019, le **H/E prévisionnel départemental** passera de 1,29 à 1,27. **C'est une régression supplémentaire de 0,2.**

Le H/E prévisionnel 2019 se dégrade dans **30** établissements sur 50 par rapport au H/E prévisionnel 2018 dont **22** ont des effectifs prévisionnels en hausse.

Des exemples pour chaque groupe :

- César Franck → - 23 HP pour 27 élèves de +
- Beaucamps Le Vieux → - 21 HP pour 11 élèves de +
- Rosières En Santerre → - 12 HP pour 34 élèves de +
- Longpré Les Corps Saint → - 4,50 HP pour 12 élèves de +
- Ailly Sur Somme → - 42 HP pour 1 élève de - !!!

## **33 établissements perdent des HP !**

### → L'éducation prioritaire :

Les documents font apparaître clairement les établissements en éducation prioritaire.

2 données essentielles :

- Les **4** établissements REP+ ont un H/E qui **diminue FORTEMENT !**
- **5/10** établissements REP ont un H/E qui **diminue.**

Sur les 328 HP que le département doit rendre, 73,50 HP le sont par 4 établissements de l'Education prioritaire (Ham, Beaucamps, Doullens, Domart) et 83,50 HP par les 4 établissements REP+, soit 157 HP au total → **47 % des HP supprimées dans les collèges !**

La pondération REP+ est en baisse de 69,50 HP (- 38 HP l'année précédente) et en hausse de 36,50 HSA (+ 47,50 HSA l'année précédente) soit - 107 HP et + 84 HSA en 2 ans ! Rappelons que ce dispositif a été mis en place pour permettre aux enseignants d'avoir du temps de concertation !!! Elle devrait être provisionnée sur demande du chef d'établissement.

REMARQUE : la carte des REP est repoussée de 2019 à 2020.

→ Le E/D : Il explose depuis 2 ans puisqu'il est passé de 23,50 en 2017 à **25,02** pour la rentrée 2019 !

Le nombre d'élèves par classe augmente dans **33** établissements de la Somme ! Par contre, le nombre de classes va diminuer !

### → Les heures supplémentaires :

Les HSA continuent d'augmenter. La part des HSA représente **8,09 %** de la dotation globale contre 7,20 % l'année dernière. + 230 HSA en collège, ce qui correspond à 12 postes !

Le % d'HSA a été revu à la hausse lorsqu'une ouverture de classe a été réalisée au sein d'un établissement !!!

REMARQUE : Cette augmentation est à mettre en parallèle avec le passage à 2 HSA imposables pour chaque enseignant, ce qui va alourdir la charge de travail.

### → Les IMP :

Leur volume est en diminution / l'an passé (- **22,5 IMP**). Il est possible que des IMP soient redistribués aux établissements pour compenser celles qui auraient été supprimées (non obligatoire comme la ½ heure de labo en histoire/géographie). Le DASEN attend des moyens supplémentaires.

### → Modalités de calcul pour les SEGPA :

- 1- Effectifs prévisionnels arrêtés par IA-DASEN.
- 2- Structures arrêtées par IA-DASEN.
- 3- Calcul de la dotation dans le respect de la grille horaire.

**- 31 HP / l'an passé pour 13 élèves de -**

→ 3 collèges (au lieu de 2 l'an passé) auront 3 divisions de SEGPA, ce qui implique des regroupements d'élèves (le plus souvent en 6<sup>ième</sup>/5<sup>ième</sup>). Il s'agit de Rivery, Gamaches et Etouvie.

SITUATION PARTICULIERE : → collège Rosa Mark d'Etouvie → Réouverture possible d'une 4<sup>ième</sup> division.  
→ collège de Rivery → Question du maintien de la SEGPA se pose / baisse d'effectif.

### → En conclusion...

Dans la Somme, ce sont les collèges qui absorbent la baisse du nombre de fonctionnaires dans l'Education Nationale. La réforme du lycée doit être assurée et le dédoublement des classes de CP et de CE1 en réseau d'éducation prioritaire (Rep) et réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+) initié à la rentrée 2017 est de nouveau mis en place, sans moyens supplémentaires.

### → Le vote :

L'ensemble des organisations syndicales présentes a voté CONTRE la répartition de la DGH proposée.

**REMARQUE : IL N'Y AURA PLUS DE VOTE DES REPRESENTANTS SYNDICAUX L'AN PROCHAIN !!!**